

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Année 2024
Séance du 11 décembre 2024

N° 23

**Objet : Programme de
maintenance des sentiers 2025
inscrits au Plan Départemental
des Itinéraires de Promenade et
de Randonnée : Demande de
financement auprès du Conseil
Départemental des Alpes-de-
Haute-Provence**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

L'entretien du réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) figure dans les statuts de Provence Alpes Agglomération parmi les actions relevant de sa compétence en matière de gestion d'équipements touristiques.

Les opérations de maintenance visent à assurer la sécurité des usagers sur les itinéraires de randonnée et à améliorer l'offre et la qualité du service rendu aux pratiquants, habitants et aux touristes sur l'ensemble de notre territoire.

Le réseau représente un linéaire total d'environ 1.700 km de chemins balisés (150 itinéraires pédestres, 80 itinéraires VTT, 35 itinéraires trail, 5 itinéraires équestres).

La Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de ces sentiers (excepté certains ouvrages spécifiques de mise en sécurité comme les passerelles qui sont pris en charge par le département). Les travaux sont réalisés par les services de Provence Alpes Agglomération et par des entreprises spécialisées. Les interventions sur les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR peuvent concerner du balisage, du débroussaillage, de la fourniture et de la pose de signalétique, des travaux d'amélioration de l'assise du sentier, ou de l'aménagement d'ouvrages spécifiques dans les différents secteurs de Provence Alpes Agglomération (vallées de la Blanche, du Bès, de la Haute-Bléone, du secteur Dignois, des Duyes, de la Durance, de l'Asse et du Verdon). Ces opérations d'entretien peuvent faire l'objet de cofinancement du Département à hauteur de 50% (les travaux réalisés en régie ne sont pas cofinancés).

Le programme annuel d'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR sur le territoire de Provence Alpes Agglomération s'élève à 50 000,00 € H.T.

PROGRAMME DE MAINTENANCE PREVISIONNEL DES SENTIERS 2025

DESIGNATION DES TRAVAUX – budget prévisionnel	MONTANT HT
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée de la Blanche	10 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée du Bès	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur Haute Bléone	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur Dignois	10 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée des Duyes	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée de la Durance	10 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée de l'Asse et Verdon	5 000,00
Montant HT	50 000,00
Participation CD04 50%	25 000,00
Autofinancement PAA 50%	25 000,00

Il vous est proposé :

- D'approuver la réalisation d'un programme d'entretien des sentiers de randonnée pour un montant total de 50 000,00 € H.T. ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T	50 000,00 €
Recettes H.T	50 000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Départemental PDIPR	25 000,00 €
- Autofinancement PAA H.T	25 000,00 €

- De solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil départemental,
- De demander une dérogation pour pouvoir procéder au démarrage des travaux avant le vote de l'assemblée départementale,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-23_11122024